

Epreuves d'accès au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'ENA

Rapport du Jury de la session 2019

Le jury tient à remercier l'administration de l'Ecole et en particulier le service du recrutement, dont la parfaite organisation est une constante, tant pour les membres du jury que pour les candidats.

1. L'épreuve écrite

Elle consiste en une composition d'une durée de quatre heures sur un sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale.

Le sujet de la session 2019 était : « *La crise de la parole publique.* »

L'épreuve écrite s'est déroulée le 26 mars 2019 dans 10 centres d'examens. Sur les 78 inscrits, 67 candidats se sont présentés pour un nombre de places offertes de 33, soit un taux d'absentéisme de 14,10%. A titre de comparaison en 2018 sur les 91 candidats inscrits, 67 s'étaient présentés, soit un taux d'absentéisme de 26,4%. En 2017 le nombre de candidats ayant effectivement composé avait été de 72 pour un total de 103 candidats, soit un taux d'absentéisme de 28,8%.

On constate que le nombre identique de 67 candidats présents en 2018 et 2019 aux épreuves d'admissibilité, est dû en 2019 à une chute du taux d'absentéisme entre ces deux années. Le taux d'absentéisme de 2019 est en effet diminué par deux par rapport à celui de 2017, celui de 2018 étant légèrement plus faible que celui de 2017. Ainsi, bien que le nombre d'inscrits ait encore diminué tant en valeur qu'en pourcentage entre 2018 et 2019 (13 inscrits de moins soit -14,2%), les candidats inscrits se sont plus mobilisés en 2019 que les années précédentes pour passer les épreuves d'admissibilité.

Bien que déjà indiqué dans les rapports du jury les années précédentes, les membres du jury 2019 signalent encore le nombre élevé de fautes d'orthographe, d'absence de plan ou de démonstration avec un fil directeur.

Sur le fond, les candidats ont quasiment exclusivement traité de la crise de la parole politique et de la crise de la représentation qui faisaient partie des attendus mais ne devaient pas s'y réduire. Autour de ces notions, de nombreuses copies ont développé des propos sur la démocratie, l'élection, le référendum, en restant souvent dans des considérations générales qui s'éloignaient du sujet par manque de problématisation et de hauteur d'analyse sur les événements (« gilets jaunes », émergence de La République en marche, etc...).

Pourtant, d'autres pistes auraient mérité d'être étudiées : parole médiatique, parole scientifique, parole des enseignants à l'école, rôle des experts en démocratie. Ces pistes auraient d'ailleurs permis de mieux analyser la crise de la parole politique.

Certains candidats ont choisi de décrire la crise politique en interrogeant ses vecteurs (communication, essor des nouveaux médias, réseaux sociaux), et ces approches ont été valorisées. Enfin, peu de copies ont analysé les causes de la crise de la parole publique. Les interrogations sur les causes sont restées générales voire hors sujet (considérations économiques, mondialisation, etc...).

a. Résultats

Le taux de féminisation des candidats admissibles est de 38,24 % (43,24 % en 2018 et 50 % en 2017) et la moyenne d'âge des candidats admissibles est de 38 ans (39 ans en 2018 et 37 ans en 2017) pour des candidats admissibles âgés de 27 à 50 ans (de 25 à 56 ans en 2018 et de 30 à 52 ans en 2017).

La moyenne des notes s'élève à 9,79/20 (note maximale de 16/20 et minimale de 5/20). La barre d'admissibilité a été fixée en 2019 à 10/20 (8,5/20 en 2018 et 8,5/20 en 2017). L'objectif du jury en fixant la barre d'admissibilité a été de permettre à 34 candidats (contre 38 en 2018) de se présenter à l'épreuve orale. La barre d'admissibilité étant plus élevée que celle des années précédentes, plus de candidats en 2019 ont donc obtenu de meilleures notes que ceux des années précédentes.

2. L'épreuve orale

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de 30 minutes permettant d'apprécier la personnalité, les motivations, le parcours et les réalisations du candidat pour lequel les membres du jury dispose du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) rempli par le candidat. Pour cet oral de motivation, le jury a respecté la consigne de ne pas poser de questions de culture générale.

Les épreuves se sont déroulées sur trois journées complètes. Le jury constate une fois de plus une grande cohérence entre les résultats de l'écrit et ceux de l'épreuve orale : à quelques exceptions près, les bonnes copies sont confirmées par les oraux, les prestations les moins bonnes, notamment quant aux motivations des candidats, correspondent aux notes les plus faibles.

Le dossier de RAEP au cadre codifié est très important puisqu'il contient les premiers éléments du candidat portés à la connaissance du jury. Étudié par les membres du jury, il permet de préparer l'échange entre le jury et le candidat. Or, toute incohérence dans le parcours soit de formation soit professionnel du candidat (discontinuité dans les dates, informations lacunaires ou imprécises, sigles non explicités, etc..) impliquera de la part du jury de poser des questions de compréhension des éléments fournis au détriment de l'échange sur les motivations et la personnalité du candidat. Cette étape inévitable de vérification nuit au candidat qui a moins de temps pour valoriser son parcours et mettre en avant ses motivations.

Le jury a constaté cette année que les profils de juristes étaient nombreux parmi les candidats et que le secteur de la pharmacie était particulièrement représenté dans les expériences professionnelles.

Bien que régulièrement mentionné dans les rapports des jurys précédents, certains candidats font montre d'une méconnaissance des postes et carrières offerts à la sortie de l'ENA et leur connaissance de la fonction publique reste trop succincte. Pourtant le jury a rencontré des candidats dont la motivation à rejoindre la fonction publique semblait sincère. Il ne peut qu'encourager les futurs candidats à mieux se renseigner et à rencontrer des hauts fonctionnaires en poste ou des élèves en formation à l'ENA.

Chaque candidat dispose de cinq minutes de présentation. Généralement les présentations ont été bien préparées, elles étaient structurées et claires. Quelques-unes ont été jugées excellentes. Dans trois cas, les candidats ont été interrompus, avant l'exposé de leurs motivations. Dans un seul cas, en revanche, la présentation a été très courte.

L'organisation retenue par les membres du jury de 2018 a été utilisée de nouveau en 2019. Les tâches ont été préétablies, par la répartition d'un rôle de « primo interrogateur » réagissant à partir de la présentation du candidat, d'un interrogateur sur le parcours, d'un autre sur les motivations, et la

situation d'un observateur dont le rôle est de noter le maximum d'éléments sans prendre part au dialogue, puis d'être rapporteur de la délibération et de proposer les éléments de notation. Cette pré-définition des rôles, même si elle n'établit pas un carcan entre les questions, et si elle permet à chacun des questions spontanées, a eu des effets positifs, évitant à chaque interrogateur d'aller vers ses thèmes de prédilection et garantissant une grande objectivité de l'épreuve. Chaque candidat en a été prévenu de façon liminaire par la Présidente. Ces modalités sont ainsi bien comprises par les candidats et cette organisation est jugée très positive par les membres du jury.

Les délibérations ont lieu après chaque oral. Le jury a été très homogène dans ses appréciations, avec parfois quelques nuances sur la note finale. On ne note aucune divergence de fond entre les membres du jury, notamment quant à l'aptitude à rejoindre la fonction publique. Le jury n'a pas hésité à distribuer de très bonnes notes à quelques candidats que la prestation d'excellent niveau méritait amplement. La diversité des parcours et les personnalités variées étaient cette année encore présentes parmi les candidats admissibles, ce qui confirme tout l'intérêt de cette sélection permettant l'accès au cycle préparatoire.

Un candidat qui avait été admis l'année dernière mais avait perdu le bénéfice de l'admission après contrôle de son dossier sur les critères requis, s'est représenté cette année et a été admis. Le jury souhaite attirer l'attention de futurs candidats sur les conséquences du non respect des critères d'admission et sur l'action de contrôle effectuée par l'administration de l'Ecole.

a. Résultats

24 candidats ont été admis au cycle préparatoire au 3^{ème} concours de 2019 (22 en 2018 et 21 en 2017). C'est le nombre le plus élevé depuis 2015 (18 admis). L'effet constaté de la barre d'admissibilité plus élevée que les années précédentes s'est répercuté sur le nombre de candidats admis : il a en effet permis à un peu plus de candidats que les années précédentes d'obtenir une bonne moyenne sur les 2 épreuves à barre d'admission comparable.

Les notes de l'épreuve d'admission s'étendent de 8 à 18, avec une moyenne établie à 13,06.

Le taux de sélectivité (nombre de candidats admis/nombre de candidats ayant composé) s'élève à 35% (32% en 2018 et 40% en 2017). Le taux de sélection (nombre de candidats admis/nombre de candidats admissibles) atteint 70% (66,7% en 2018 et 75% en 2016).

Ces taux démontrent qu'en 2019, un candidat présent aux épreuves de l'écrit avait 1 chance sur 2 d'être admissible et 1 sur trois d'être admis.

La moyenne d'âge des candidats admis s'élève à 37 ans (38 ans en 2018 et 36 en 2017) et le taux de féminisation parmi les lauréats s'élève à 41,67%, taux identique à celui de 2018, taux plus élevé que le taux de féminisation des candidats admissibles.

Rapport présenté par Isabelle Oudet-Giamarchi, présidente du Jury des épreuves d'accès au cycle préparatoire au 3^{ème} concours d'entrée à l'ENA de 2019